



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 4 juin 2014 — N° 10

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner la 5^e édition de « Moi, j’décroche mon diplôme! ».

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l’évènement Jonquière en musique.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jeannine Caron Giasson pour son Prix As de cœur reçu lors du Gala reconnaissance des Aînés Solidaires.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration concernant le Centre d’interprétation des énergies renouvelables.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de M. Léo Blanchette.

4 juin 2014

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Chœur Amivoix.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les organisateurs du Relais pour la vie Beauce-Nord.

M. Heurtel (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner 30^e anniversaire du Centre d'art Marcel Gagnon.

À 9 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 10.

4 juin 2014

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le président, qui en fait lecture à l'Assemblée :

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, je transmets et recommande à la considération de l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2015.

Québec, le 3 juin 2014

Pierre Duchesne

M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, dépose :

Le budget de dépenses 2014-2015 – Crédits des ministères et organismes;
(Dépôt n° 85-20140604)

Le budget de dépenses 2014-2015 – Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes;
(Dépôt n° 86-20140604)

Le budget de dépenses 2014-2015 – Budget des organismes autres que budgétaires;
(Dépôt n° 87-20140604)

Le budget de dépenses 2014-2015 – Budget des fonds spéciaux;
(Dépôt n° 88-20140604)

Le budget de dépenses 2014-2015 – Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;
(Dépôt n° 89-20140604)

4 juin 2014

Le budget de dépenses 2014-2015 – Renseignements supplémentaires;
(Dépôt n° 90-20140604)

Le plan québécois des infrastructures 2014-2024;
(Dépôt n° 91-20140604)

Un document intitulé *Rigueur et responsabilité dans la gestion des dépenses*.
(Dépôt n° 92-20140604)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 281 du Règlement, l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires 2014-2015, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soit déferée aux commissions parlementaires permanentes.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Auger (Champlain), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 juin 2014, a procédé à une audition publique dans le cadre d'une consultation particulière à l'égard du projet de loi n° 1, Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

(Dépôt n° 93-20140604)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Bergeron (Verchères) une demande d'intervention sur une question de fait personnel. La demande porte sur des propos qu'a tenus la ministre de la Sécurité publique en Chambre le 3 juin 2014, alors qu'elle faisait référence, au cours de la période de questions, à une visite aux bureaux de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) qu'aurait fait le député de Verchères lorsqu'il était ministre de la Sécurité publique.

4 juin 2014

Le député est d'avis que les propos tenus à son endroit ne sont pas exacts et qu'ils portent atteinte à sa réputation. Or, la jurisprudence parlementaire a reconnu qu'un député ne peut avoir recours à la question de fait personnel parce qu'il considère comme injurieux, mensongers ou offensants des propos tenus à son endroit dans le cadre des débats parlementaires. La présidence a déjà rappelé que le député qui considère que des propos tenus à son endroit sont injurieux ou offensants doit se prévaloir sur-le-champ des dispositions de l'article 35 du Règlement, ce qui a été fait par la leader de l'opposition officielle et ce sur quoi la présidence s'est prononcée le 3 juin 2014.

En outre, les propos dont il est question réfèrent à la situation du député de Verchères alors qu'il occupait des fonctions de ministre. Or, selon une pratique constante, la question de fait personnel est un moyen mis à la disposition des députés qui veulent rectifier une situation les concernant en tant que membre de l'Assemblée et non en tant que ministre.

Par conséquent, M. le président déclare cette demande d'intervention irrecevable.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire des tragiques événements de la Place Tian'anmen et se rappelle le courage de ces femmes et hommes qui ont manifesté pour la démocratie au péril de leur vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 juin 2014

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme D'Amours (Mirabel), conjointement avec M. Hamad, ministre du Travail, et M. Therrien (Sanguinet), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour de deuil national en mémoire des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, qui a eu lieu le 28 avril 2014;

QU'elle rappelle que la santé et la sécurité des travailleurs demeurent une priorité au Québec et demandent des efforts constants de prévention de la part de tous les acteurs concernés.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Roy (Arthabaska), propose :

QUE l'Assemblée nationale accueille avec joie et soulagement la nouvelle de la libération de Sœur Gilberte Bussière, ainsi que des deux prêtres italiens enlevés le 5 avril dernier au Cameroun;

QU'elle exprime sa solidarité envers la famille et les proches de Sœur Gilberte Bussière ainsi qu'envers la Congrégation Notre-Dame, qui ont partagé avec elle cette lourde épreuve;

Enfin, qu'elle dénonce les actes d'enlèvement et de violence contre les personnes qui sont une négation totale du respect de la dignité humaine.

4 juin 2014

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi conjoints

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 juin 2014, sur la motion de Mme Hivon (Joliette) et M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

À 12 h 59, à la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 16 heures.

En conséquence, conformément à l'article 87 (4) du Règlement, le débat sur la motion de Mme Hivon (Joliette) et M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, est ajourné.

4 juin 2014

Les travaux reprennent à 16 h 07.

Affaires prioritaires

Discours du budget

M. Leitão, ministre des Finances, prononce le discours du budget.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Leitão, ministre des Finances, dépose les documents suivants :

Le sommaire des opérations budgétaires – Résultats préliminaires 2013-2014;
(Dépôt n° 94-20140604)

Le sommaire des opérations budgétaires - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 95-20140604)

Les revenus du fonds général - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 96-20140604)

Les dépenses du fonds général - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 97-20140604)

Le sommaire des opérations consolidées - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 98-20140604)

Les opérations non budgétaires - Prévisions 2014-2015;
(Dépôt n° 99-20140604)

Le discours sur le budget 2014-2015 – Juin 2014;
(Dépôt n° 100-20140604)

Le plan budgétaire 2014-2015 – Juin 2014;
(Dépôt n° 101-20140604)

4 juin 2014

Le défi des finances publiques du Québec – Budget 2014-2015;
(Dépôt n° 102-20140604)

Les renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget 2014-2015;
(Dépôt n° 103-20140604)

Le budget 2014-2015 en un coup d'œil – Juin 2014;
(Dépôt n° 104-20140604)

La liste des communiqués de presse - Discours sur le budget 2014-2015 –
Juin 2014.
(Dépôt n° 105-20140604)

À la fin de son intervention, M. Leitão, ministre des Finances, propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

M. Marceau (Rousseau) fait quelques commentaires au nom de l'opposition officielle.

M. Dubé (Lévis) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 5 juin 2014, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 48, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 juin 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON